



MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
SECRETARIAT D'ETAT AUX SPORTS

Le ministre

Le secrétaire d'Etat

Paris, le **14 OCT. 2016**

Madame la présidente, Monsieur le président,

Les récents et tragiques événements survenus en France montrent combien le vivre ensemble, la cohésion et la fraternité doivent non seulement constituer des valeurs à préserver mais aussi et surtout à renforcer.

Il est de notre devoir, institutions ministérielles et sportives, de tout mettre en œuvre pour que chaque acteur du sport devienne un véritable citoyen du sport.

Ces éléments de contexte, nous vous les présentions déjà dans le courrier que Thierry Braillard et moi-même vous avons adressé le 22 mai 2015 dans le cadre de la mise en œuvre du plan fédéral Citoyens du Sport. Des éléments qui restent malheureusement d'actualité en cette rentrée sportive 2016.

Nous tenons déjà à vous remercier chaleureusement pour votre mobilisation et implication dans le développement d'un sport plus citoyen.

Nous tenons ensuite à vous renouveler nos encouragements pour l'année 2016-2017 afin que nos efforts communs en la matière ne s'essouffent pas. L'actualité de l'été 2016 souligne combien nous devons rester vigilants vis-à-vis du phénomène de la radicalisation, notamment des plus jeunes.

Parce qu'il est pleinement ancré dans la société, le sport ne peut être indifférent à ce phénomène.

À ce titre, la politique ministérielle en matière de prévention des phénomènes de radicalisation a pour fondement la mesure n°45 du Plan d'Action contre la Radicalisation et la Lutte contre le Terrorisme (PART) annoncé le 9 mai 2016 par le Premier Ministre.

.../...

Cette mesure est destinée à prévenir la radicalisation dans le champ sportif par le développement du contrôle des clubs et des éducateurs et la mise en jeu de « l'agrément sport » en cas de dérive avérée. Sa mise en œuvre par les services déconcentrés du ministère a été précisée par courrier ministériel aux Préfets de région et de département en date du 27 juillet 2016 (voir pièce jointe).

Nous souhaitons donc par le présent courrier porter à votre connaissance cette mesure mais également l'outil de prévention qui a été réalisé par nos services ainsi que de nombreux partenaires tels les fédérations françaises de football et de rugby à XIII que nous remercions.

Le guide « *Acteurs du sport et de l'animation : mieux connaître, mieux comprendre et mieux prévenir les phénomènes de radicalisation* » a dans un premier temps été diffusé en juillet 2016 auprès des services de l'Etat au niveau régional et départemental. Il est prioritairement destiné aux agents de l'Etat référents régionaux et départementaux « prévention de la radicalisation » en cours de désignation.

Nous entrons à présent dans la deuxième phase de diffusion de l'outil auprès du mouvement sportif.

L'objectif de ce guide consiste à proposer à l'ensemble des professionnels du milieu sportif des éléments concrets pour leur permettre d'exercer au mieux un rôle de prévention voire de signalement s'ils sont confrontés à des situations de radicalisation.

Si les phénomènes de radicalisation constituent l'élément central du guide, il n'en demeure pas moins que le vivre ensemble, et tout ce qu'il implique, est aussi un élément clé du dispositif.

Le guide est téléchargeable directement sur le site Internet www.sports.gouv.fr : http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/prevention_radicalisationsport_3_2_.pdf

Nous comptons sur votre implication pour faire connaître cet outil au sein de votre fédération et de vos instances déconcentrées.

Si vous souhaitez obtenir la liste des référents radicalisation aux niveaux régional et départemental, merci d'en faire la demande à l'adresse suivante : DS.B1@sports.gouv.fr

Nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Monsieur le président, l'assurance de notre considération très distinguée.



Patrick KANNER



Thierry BRAILLARD